



Le droit des parents de connaître les qualifications professionnelles des professeurs de leur enfant

En tant que parent d'un élève des Écoles Publiques de Cincinnati, vous avez le droit de connaître les qualifications professionnelles des professeurs qui enseignent à votre enfant. La loi fédérale vous permet de demander certaines informations sur les professeurs de votre enfant et nous oblige de vous donner cette information dans les meilleurs délais si vous la demandez. Notamment, vous avez le droit de demander les informations suivantes sur chacun des professeurs de votre enfant :

- À savoir, si le département de l'éducation de l'Ohio a autorisé ou a reconnu les qualifications des professeurs pour les classes et les sujets qu'ils ou elles enseignent.
- À savoir, si le département de l'éducation de l'Ohio a décidé que le professeur peut enseigner dans une salle de classe sans être autorisé ou qualifié selon les règlements d'état en raison de circonstances particulières.
- La matière principale du diplôme universitaire du professeur, s'il/elle a obtenu des diplômes supérieurs et, si c'est le cas, le sujet de ces diplômes.
- À savoir, si des assistants ou para-professionnels similaires offrent leurs services à votre enfant et, si c'est le cas, leurs qualifications.

Pour les informations générales au sujet du professeur de votre enfant, vous pouvez demander au directeur d'école, ou vous pouvez parler aux professeurs de votre enfant au sujet de leurs qualifications.

Pour des informations détaillées, une demande officielle doit être faite par écrit au Département des Ressources Humaines des Écoles Publiques de Cincinnati, 2651 Burnet Avenue, Cincinnati, OH, 45219.